

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 avril 2015 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire,
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET, adjoints,
François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie
CHAUSSAT, Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Philippe JUPPET (à
partir de 20h), Alain GAUTHERON, Patricia ROCHEY, Sébastien BERT.

Conseillers absents excusés : Dominique PICODOT.

Secrétaire de séance : Aurélie FOREST

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 25 mars 2015.

BUDGET PRINCIPAL 2015

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour (1 abstention) le budget primitif 2015 de la commune qui présente un équilibre en section Fonctionnement de 483 158 € et un équilibre en section Investissement de 318 841 €.

INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET PRINCIPAL

<u>FERME MOINE</u>	DEPENSES	Aménagement atelier	10 000 €
		Porte atelier	1 520 €
<hr/>			
<u>VOIRIE</u>	DEPENSES	Arbustes aménagement paysager	1 000 €
		Travaux de voirie	16 000 €
		Panneaux d'affichage	2 000 €
		Miroir de rue et accessibilité.....	2 000 €
		Reconstruction du puits	7 507 €
		Décor Noël	600 €
	RECETTES	Subventions département (y compris report)	4 067 €
<hr/>			
<u>MAIRIE</u>	DEPENSES	Report logiciel cimetière	6 000 €
		Achat copieur	5 000 €
		Report tables et armoire	800 €
		Défibrillateur	2 400 €
<hr/>			
<u>MATERIEL</u>	DEPENSES	Petit matériel électroportatif	5 000 €
<hr/>			
<u>SALLE POLYVALENTE</u>	DEPENSES	Report aspirateur et sèche mains	1 000 €
<hr/>			
<u>BOIS</u>	DEPENSES	Travaux ONF dont report 2 800 €	8 100 €
<hr/>			
<u>CIMETIERE</u>	DEPENSES	Report columbarium	5 000 €
<hr/>			
<u>LOGEMENT ASSOCIATIF</u>	DEPENSES	Construction local	162 000 €
	RECETTES	Subvention Département	10 000 €
		Subvention DETR	35 081 €
		Subvention Réserve Parlementaire.....	3 000 €
		Emprunt	110 000 €

AUTRE DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT :

- Remboursement du capital des emprunts : 24 000 €

AUTRES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

- Remboursement du fonds de compensation de la TVA : 4 900 €
- Taxe d'aménagement : 4 000 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Ce budget tient compte de dépenses importantes relatives au réseau électrique, environ 15 600 € : Pose de prises de guirlandes, enfouissement du réseau dans la rue des Cours Ricaut et remplacement de luminaires vétustes.
- Autres dépenses stables

RECETTES

- VENTE DE BOIS
 - En diminution car le volume de chênes est moins important qu'en 2014.
- DOTATIONS DE L'ETAT
 - Comme cela avait été annoncé, la baisse de la DGF se poursuit : moins 7,26 % par rapport à 2014, soit une diminution de 6 446 €.
 - Alors que la commune avait perçu en 2014 une somme de 6 441 € au titre de la dotation de solidarité rurale cible, la commune ne percevra rien en 2015.
 - Les dotations de l'Etat se trouvent donc amputées de presque 13 000 € par rapport à 2014.
- Autres recettes stables

TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier en 2015, les taux d'imposition qui sont les suivants :

Taxe d'habitation.....	8,44 %	Taxe foncier non bâti	39,18 %
Taxe foncier bâti.....	11,59 %		

SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2015 les subventions votées l'année précédente, comme suit :

- CCAS	1 600 €
- Amicale des donateurs de sang	110 €
- Office National des Anciens Combattants	50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, le budget primitif 2015 du service assainissement de la commune qui présente un équilibre en section Fonctionnement de 74 572 € et un équilibre en section Investissement de 145 379 €.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil que l'ouverture des plis a eu lieu. 6 offres ont été réceptionnées. Le résultat sera détaillé lors de la prochaine réunion, dès réception de l'analyse des offres et du diagnostic réalisé par les services de l'ATD.

CONCESSIONS DU CIMETIERE

Mme PERRAT informe le Conseil que la commission « Cimetière » s'est réunie et a étudié les tarifs des différentes concessions à mettre en place : concessions terrain, columbarium, cave-urne. Ces tarifs sont présentés au Conseil Municipal qui les validera avec le règlement du cimetière dès qu'il sera terminé.

REEMPLACEMENT COPIEUR

Le Maire présente au Conseil le récapitulatif des devis qui ont été reçus pour le remplacement du copieur. Une maintenance de 5 ans minimum est proposée par tous les fournisseurs.

Les coûts de maintenance sont tous inférieurs de plus de 56 % au tarif du copieur actuel, ce qui permettra de diminuer nettement le coût de la maintenance. D'autre part, un des fournisseurs propose le coût de la page A3 au même prix que la page A4, d'où la possibilité de réaliser une économie encore plus importante, notamment pour l'impression du bulletin communal.

La décision sera prise après l'étude technique des différentes propositions par la commission en charge du dossier.

La séance est levée à 21 h

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 9 avril 2015

Le Maire
Christian PROTET